



**PROJET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,  
TENUE A HUIS CLOS LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 À 19H30,  
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.**

Considérant les circonstances exceptionnelles entourant une recrudescence importante de la 2<sup>e</sup> vague et des règles gouvernementales émises dans le cadre de cette crise sanitaire du Coronavirus et afin d'assurer la protection de tous, la présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **A HUIS CLOS, lundi, le 2 novembre 2020 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, ce procès-verbal de ladite séance étant affiché sur le site internet de la municipalité d'Ormstown au [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca) .

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;**

Présences :

Ken Dolphin  
Stephen Ovans  
Jacques Guilbault  
Michelle Greig

Absence :

Chantal Laroche

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, la secrétaire-trésorière adjointe. Mme Jocelyne Madore et le greffier. M. François Gagnon sont également présents, en remplacement de M. Georges Lazurka, secrétaire-trésorier, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Malgré que la séance ait été prévue pour 19h30, il est 19h32 et le maire Jacques Lapierre, aussi présent, déclare la séance du conseil ouverte, cette dernière se tenant exceptionnellement à huis clos et par visioconférence, vu la crise sanitaire toujours actuelle.

**20-11-299 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Ken Dolphin, Appuyé par Michelle Greig il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour suivant, celui-ci différant de l'ordre du jour affiché publiquement en ce sens que le point 2.02.01 devient le point 2.3, considérant qu'il se doit d'être traité séparément du dépôt des rapports (États financiers) et que le point 10.4 (Entretien du terrain de soccer) est radié vu qu'il s'agit d'un doublon (même point que 10.3), le point 10.4 devenant la Politique de MADA, le point suivant étant ajouté au varia, et celui-ci demeurant ouvert :

11.1 Bibliothèque (Projet pilote)- Embauche d'un brigadier (de juin 2021 à décembre 2021, intersection des routes 138 et 201).

**ORDRE DU JOUR**

**1 AFFAIRES LÉGISLATIVES**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
  - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2020
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
  - 1.3.1 Suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Dépôt de documents
  - 1.5.1 Liste des permis émis (Service d'urbanisme)
  - 1.5.2 Liste des permis en inspection (Service d'urbanisme)
  - 1.5.3 Sommaire des inspections (Service d'urbanisme)
  - 1.5.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (octobre 2020)
  - 1.5.5 MAMH- Aide financière COVID-19
  - 1.5.6 MTQ – Annonce (subvention programme PAVL-ERL)
- 1.6 Avis de motion –Règlement 120-2020 (Eau potable, eaux usées, dégâts d'eau)
- 1.7 Dépôt et présentation du projet de Règlement 120-2020
- 1.8 Avis de motion – Règlement # 80-2020 (Code d'éthique révisé des employés)
- 1.9 Dépôt et présentation du projet de Règlement # 80-2020

- 1.10 Adoption du Règlement 25.37-2020 (zonage)
- 1.11 Dépôt-Démission du conseiller Thomas Vandor
- 1.12 Avis de vacance au siège #5
- 1.13 Pétition- Non-validité
- 1.14 Clinique médicale Huntingdon – Marque d’appréciation
- 2 GESTION FINANCIÈRE**
  - 2.1 Paiement des comptes à payer au 31 octobre 2020
    - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 17 octobre 2020
  - 2.2 Dépôt, présentation et approbation des États financiers de l’exercice 2019.
  - 2.3 Dépôt et diffusion- Sommaire et faits saillants du maire pour l’exercice 2019.
  - 2.4 Clément Hydraulitech inc.- Réparations camion #25.
  - 2.5 Groupe Irenode- Bornes électriques (2), stationnement de l’Hôtel de ville.
  - 2.6 Technivolt – Installation de bornes électriques
  - 2.7 Service Rebut Soulanges – Pompage, eaux usées & aqueduc
  - 2.8 Meilleur Pierre, arpenteur - Division de lots, 3 rue Isabelle
  - 2.9 Clairmont Faille - Coupe d’arbres, route 138 A.
  - 2.10 L.B.A. – Contribution financière
  - 2.11 Discair- Service de diffusion web (Essai-Séance du conseil 7 décembre 2020).
  - 2.12 MCC- Mandat, Service d’architecture pour un plan ou croquis
- 3 GESTION DU PERSONNEL**
  - 3.1 Administration- Embauche de la préposée à la taxation
- 4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
  - 4.1 (FRR) Demande de Coopération intermunicipale – Refus de Franklin
- 5 GESTION DES IMMEUBLES**
- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 TRANSPORT ROUTIER**
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 8.1 Poste Delage – soumissions pour pompes et autres équipements
  - 8.2 Soumission Technivolt – Station Hector (égout), panneau protecteur
- 9 URBANISME ET ZONAGE**
  - 9.1 PIIA – CCU recommandations pour Enseigne de la CETAM
- 10 LOISIRS ET CULTURE**
  - 10.1 Revêtements Tennis Sud-Ouest- Soumission, Surface acrylique (tennis)
  - 10.2 Clôture Ko-Pin – Soumission, Terrain de tennis
  - 10.3 Multi-Surfaces Giguère- Soumission, Entretien du terrain de soccer
  - 10.4 Politique MADA – Mise en place comité de démarche municipale
- 11 VARIA CORRESPONDANCE**

**ADOPTÉE**

---

**20-11-300 Adoption procès-verbal séance ordinaire 5 octobre 2020**

Sur la proposition de Jacques Guilbault  
 Appuyé par Ken Dolphin  
 il est résolu à l’unanimité des membres du conseil présents ;

**D’ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2020 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l’avoir lu et déclarant sa conformité en rapport avec les décisions prises.

**ADOPTÉE**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Puisque la séance est tenue à huis clos, le conseil municipal autorise l’affichage du projet de procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 sur le site internet de la Municipalité, l’ordre du jour y étant également afin que les citoyens en soient informés et puissent, s’ils le désirent, transmettre leurs commentaires ou questions sur les sujets présentés. De plus, toute citoyenne ou citoyen ayant une question relevant du conseil municipal, peut l’adresser par écrit à l’adresse électronique [ormstown@ormstown.ca](mailto:ormstown@ormstown.ca) avant l’heure prévue de l’ouverture de la séance du conseil et elle sera répondue par Monsieur le Maire, à la période de question prévue à l’ordre du jour du conseil.

Au moment de l’ouverture de la séance du conseil municipal, les seules questions reçues proviennent de :

- Madame Alison Finlayson
- Monsieur Jesse Roskie

Afin de connaître les réponses aux questions présentées, elles peuvent être entendues sur l'enregistrement audio de la séance sur le site internet de la Municipalité.

---

## **Dépôt de documents**

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité :

- 1.5.1 Liste des permis émis (Service d'urbanisme)
- 1.5.2 Liste des permis en inspection (Service d'urbanisme)
- 1.5.3 Sommaire des inspections (Service d'urbanisme)
- 1.5.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (octobre 2020)
- 1.5.5 MAMH- Aide financière COVID-19
- 1.5.6 MTQ – Annonce (subvention programme PAVL-ERL)

---

### **20-11-301    Avis de motion – Règlement 120-2020, Branchements au réseau d'eau potable et des eaux usées et protection contre les dégâts d'eau**

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Guilbault à l'effet de présenter séance tenante un règlement devant remplacer et abroger le règlement actuellement en vigueur concernant les branchements au réseau d'eau potable et des eaux usées de manière à y introduire les dispositions relatives à la protection contre les dégâts d'eau afin de dégager la municipalité de toute responsabilité civile en cas de sinistre et advenant la non-conformité des installations de tout propriétaire aux conditions prescrites par le nouveau règlement à intervenir.

**ADOPTÉE**

---

### **20-11-302    Dépôt et présentation du projet de Règlement 120-2020 relatif aux branchements au réseau d'eau potable et des eaux usées et protection contre les dégâts d'eau**

**ATTENDU QUE** l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

**ATTENDU QUE** la municipalité exploite un réseau public d'eau potable et d'eaux usées;

**ATTENDU QU'**afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau, il convient d'adopter certaines mesures visant la conformité des travaux de branchement au réseau et la protection contre des dommages éventuels, notamment en regard des dégâts d'eau pour toute construction sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 21 de la Loi précitée, la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

**ATTENDU** l'avis de motion dûment donné par le conseiller Jacques Guilbault au point précédent et le projet de Règlement qu'il dépose et présente, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Guilbault, Appuyé par Ken Dolphin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt et de la présentation du projet de Règlement # 120-2020, tel qu'il a été présenté, le Règlement devant être adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le 7 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

---

**20-11-303 Avis de motion – Règlement 80-2020, Code d'éthique et déontologie des employés municipaux**

Avis de motion est donné par le conseiller Ken Dolphin à l'effet de présenter séance tenante un règlement devant remplacer et abroger le règlement actuellement en vigueur en matière d'éthique municipale considérant qu'il devient nécessaire de réviser le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de le rendre complet.

**ADOPTÉE**

---

**20-11-304 Dépôt et présentation du projet de Règlement 80-2020 modifiant Le Code d'éthique des employés municipaux**

**ATTENDU** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, chapitre E-15.1.0.1 édictant aux municipalités l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

**ATTENDU QUE** l'un des éléments essentiels des activités de la fonction publique municipale est le maintien et la consolidation de la confiance du public dans l'administration municipale;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de s'assurer que l'ensemble des activités soient exercées de façon à assurer le respect des personnes et organisations qui travaillent ou interagissent avec la Municipalité d'Ormstown;

**ATTENDU QU'**il est fondamental de s'assurer que les fonds publics de la Municipalité soient toujours utilisés de façon intègre et transparente;

**ATTENDU** l'obligation d'exercer un rôle de leadership de manière à ce que toutes les personnes associées à la Municipalité d'Ormstown adhèrent aux valeurs de l'organisation et qu'elles fassent preuve d'une éthique professionnelle irréprochable, tant dans leurs décisions que dans leurs comportements;

**ATTENDU** l'avis de motion dûment donné par le conseiller Ken Dolphin au point précédent et le projet de Règlement qu'il dépose et présente, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ken Dolphin, appuyé par Jacques Guilbault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt et de la présentation du projet de Règlement # 80-2020, tel que présenté, le Règlement devant être adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le 7 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

---

**20-11-305 Adoption du Règlement 25.37-2020 (zonage)**

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut adopter et modifier les règles relatives à son règlement de zonage pour l'ensemble du territoire municipal et en conséquence, il détient accessoirement aussi celui de pouvoir le modifier;

**ATTENDU** l'avis de motion lancé en la séance ordinaire du 8 septembre 2020 par le conseiller Ken Dolphin (résolution 20-09-246) ;

**ATTENDU QU'**il y a eu dépôt, présentation et adoption du 1<sup>er</sup> projet de Règlement 25.37 lors de cette même séance du 8 septembre 2020;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation écrite portant sur ledit Règlement 25.36-2020 a été tenue entre le période du 9 au 24 septembre 2020 et qu'aucune personne ne s'est manifestée;

**ATTENDU QUE** de ce fait, il y a eu adoption du 2<sup>e</sup> projet de Règlement # 25.37 lors de la séance régulière du Conseil le 5 octobre 2020;

**ATTENDU** l'avis public affiché le 6 octobre 2020 annonçant l'ouverture du processus d'approbation référendaire afin de soumettre les modifications proposées au Règlement de zonage à toutes les personnes concernées et ayant droit de voter.

**ATTENDU QU'**à la date de clôture dudit processus, le 14 octobre 2020, aucune demande citoyenne n'a été reçue à la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ken Dolphin, appuyé par Michelle Greig et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**D'ADOPTER** le Règlement # 25.37-2020 modifiant le Règlement de zonage 25-2006, ce dernier ne devant cependant entrer en vigueur qu'à la date d'émission du certificat de conformité par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE**

---

### **20-11-306 Dépôt-Démission du conseiller Thomas Vandor**

**ATTENDU** l'annonce verbale de la démission du conseiller Thomas Vandor lors de la séance régulière du conseil du 5 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2, une telle démission ne devient effective qu'à la date de transmission d'un écrit signé au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité par la conseiller démissionnaire;

**ATTENDU QUE** le greffier de la Municipalité a reçu l'écrit signé de la démission de M. Thomas Vandor le 7 octobre 2020, ce qui devient la date de fin de mandat de M. Vandor au siège # 5;

**ATTENDU QUE** la présente séance représente la seule à être tenue par le conseil municipal depuis celle du 5 octobre dernier et que le greffier y dépose ladite lettre de démission;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Ken Dolphin, Appuyé par Jacques Guilbault Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la lettre de démission du conseiller au siège # 5, M. Thomas Vandor, par le greffier de la Municipalité, M. François Gagnon.

**ADOPTÉE**

---

### **20-11-307 Avis de vacance au siège # 5**

**ATTENDU** la démission écrite signée et reçue en date du 7 octobre 2020, confirmant ainsi que le siège # 5 au conseil municipal n'est plus occupé;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2, le greffier doit aviser le conseil municipal qu'il y a présentement vacance au siège # 5;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig, Appuyé par Jacques Guilbault Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**DE PRENDRE ACTE** de l'avis donné par le greffier de la Municipalité, M. François Gagnon, à l'effet qu'il y a vacance au siège # 5.

**ADOPTÉE**

---

### **20-11-308 Pétition- Non-validité**

**ATTENDU** la pétition citoyenne (196 personnes) déposée par le conseiller Thomas Vandor le 5 octobre 2020, avant le début de la séance régulière du conseil, le dépôt ayant été accepté à l'unanimité des membres du conseil, malgré qu'à l'évidence elle soit apparue comme étant entachée de vices de forme et de fond;

**ATTENDU QU'**après analyse du greffier, M. François Gagnon, à la suite du mandat de vérification de la validité lui ayant été confié par le conseil municipal, ce dernier fait état que :

- a) La pétition est non signée, alors qu'elle devrait l'être avec la signature manuscrite de tous les pétitionnaires ;
- b) Le texte exposant les motifs de désaccord engendrant cette pétition citoyenne est absent alors qu'il doit être exposé sur chacune des pages et présenter les faits d'une façon claire, succincte et précise et qu'il doit être repris sur chacune des pages ;

**ATTENDU QUE** nonobstant ce qui précède, après quelques vérifications faites par l'administration municipale, il s'avère que la liste inclut notamment un mineur de 12 ans, quelques citoyens résidant en la Municipalité de Howick, etc., ce qui explique dès lors la cessation de la vérification ;

**ATTENDU QUE** la décision du maire, M. Jacques Lapierre, est de rejeter la pétition pour cause de non-validité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ken Dolphin  
Appuyé par Michelle Greig  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**D'ENTÉRINER** la décision de monsieur le Maire Jacques Lapierre et de rejeter la pétition déposée le 5 octobre dernier, le tout pour cause de non-validité.

**ADOPTÉE**

---

**20-11-309 Clinique médicale Huntingdon – Marque d'appréciation**

**ATTENDU QUE** le domaine de la santé est et demeurera un enjeu prioritaire pour l'ensemble de la population québécoise, non seulement dans le contexte actuel de la crise sanitaire, mais aussi pour plusieurs années à venir;

**ATTENDU** l'importance qu'accorde la Municipalité d'Ormstown au secteur de la santé et par conséquent au mieux-être de chacun de ses contribuables;

**ATTENDU** l'annonce faite d'une nouvelle clinique médicale devant voir le jour à Huntingdon, laquelle pourra desservir les municipalités de St-Anicet, Godmanchester, Hinchinbrooke, Dundee et Elgin;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ce projet, de concert avec le développement actuel de la clinique médicale d'Ormstown, confirme le potentiel régional quant à des développements de services de qualité pour nos citoyennes et citoyens, tout en représentant une plus-value quant aux ressources en santé dorénavant offertes sur le territoire;

**ATTENDU** les efforts mis de l'avant par la Ville d'Huntingdon et la Municipalité d'Ormstown afin de doter nos municipalités respectives de ressources modernes en santé et en services publics de qualité, ce que méritent les citoyennes et citoyens, le tout en complémentarité de l'Hôpital Barrie Memorial ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig, appuyé par Jacques Guilbault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE FÉLICITER** la Ville d'Huntingdon et l'ensemble des municipalités participantes pour leur contribution à la santé publique par l'ajout d'une autre clinique médicale sur le territoire.

**ADOPTÉE**

---

**20-11-310 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2020**

Sur la proposition de Ken Dolphin,  
Appuyé par Michelle Greig  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses suivantes :

2562 ACIER OUELLETTE INC. (plaque & pièces - véh. # 26 - charrue)

921,17 \$

2413	BOTTIER DU CINQ (LE) (manteau & pantalon - S. Gagnier & manteaux - employés voirie)	2 100,50 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine - bris- réseau aqueduc)	2 098,28 \$
964	C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie & essence & rép. Véh. Pompiers)	1 825,35 \$
2579	Compteurs d'eau du Québec (achat compteur - poste McMahan)	1 152,63 \$
1199	CONSTRUCTION J. THEORET INC. (travaux bris aqueduc - rue Isabelle)	686,97 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie - HV)	308,99 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (grue - cinéparc foire & quincaillerie divers)	1 654,21 \$
2518	DELORME RENÉ, T-A (service appels d'urgence - mars 2019 à sept. 2020)	1 139,81 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (bris aqueduc - rue Bridge)	2 877,83 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	3 265,57 \$
2027	ÉMULSION SÉRIGRAPHIE (broder logo - manteaux - employés - voirie)	327,68 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (autocollants- voirie)	57,49 \$
1034	ENTRETIEN INDUSTRIEL ROVAN LTEE (pompage des puits - bris aqueduc - Bridge)	1 627,95 \$
1838	ENTREPRISES M.C. (LES) (pompe puisard - sous-sol - HV)	248,85 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (huile - scie & équipements - voirie)	43,41 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (frais lab. Eau potable, usée & brute)	740,73 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - sept. 2020)	80,00 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION (pièce - véh. # 21 - tracteur verger & rép. Véh. # 16 - déchiqueteuse)	1 526,09 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC. (rép. Véh. # 11 - charrue village, 25 & 27 - charrues)	2 926,59 \$
1214	GARAGE S.D. INC. (Rép. Véh. # 19 - Kubota)	80,58 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. voirie)	1 234,69 \$
2304	GROUPE NEOTECH (hon. Informatique - octobre 2020 & ajustement contrat)	1 188,73 \$
2180	IGA ORMSTOWN (aliments - HV)	84,76 \$
1050	INFOTECH (permis mobile - urbanisme & enveloppes - états de comptes)	1 029,02 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - oct. 2020 - voirie & rép. Radios & minitor - pompiers)	748,90 \$
2599	JMM INSTALLATIONS (rép. Porte de garage - rue Jamestown)	447,25 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclables)	167,07 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat livres - Bibliothèque)	280,84 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	566,62 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (enveloppes - logo & dépliants ventes de garage & rés. aqueduc)	1 276,22 \$
2265	NET COMMUNICATIONS 2000 INC. (hébergement courriels)	28,74 \$
2053	O-MAX INC (pièces - voirie)	90,95 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (équipements voirie & pièces véh. Voirie)	3 178,41 \$
2109	PUROLATOR INC. (frais de poste)	5,32 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	1 150,45 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (produits nettoyeurs - voirie)	206,92 \$
2724	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC. (pièce - véh. # 26 - charrue)	78,18 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (pompage d'une digue - bris aqueduc)	965,79 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - sept. À oct. 2020)	236,32 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. # 27 - charrue)	126,00 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (envoi postal - nettoyage rés. Aqueduc & info urbanisme)	533,59 \$
1045	SQAE- MINISTRE DES FINANCES (paroisse & village )	15 321,88 \$
1427	STELM (CANADA) INC. (adaptateur - réseau aqueduc)	206,96 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - bris aqueduc - rue Bridge, Isabelle & stat. Soccer)	5 791,44 \$
2009	TECH-MIX, Division BauVal Inc. (asphalte- voirie)	1 887,43 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Élect. Hector, tennis, Rte 138A , télémétrie & bris)	2 718,39 \$
2697	THIBAUT & ASSOCIÉS (test hydrostatique - cylindres à air - pompiers)	1 178,49 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. (vider conteneur - Écocentre)	2 058,26 \$
1591	VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (appel de service - station Madeleine & frais annuel garage 138 A)	442,66 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (loc. contenant - oct. 2020)	25,75 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (peinture & ruban - voirie)	984,31 \$
		<b>69 931,02 \$</b>

#### DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

20-05-140	GROUPE ABS INC. (hon. Études géotechnique & environnementales - mise aux normes)	1 207,24 \$
20-08-230	GROUPE ABS INC. (hon. Nouvelle conduite - rue Bridge)	13 779,75 \$
20-05-154	GROUPE ABS INC. (hon. Mandat & plan d'intervention - asphaltage 2020)	1 571,72 \$
20-10-282	INFOTECH (contrat de soutien 2020-2021 - SYGEM)	12 532,28 \$
20-10-295	MINES SELEINE (achat 264,71 tm sel - déneigement)	27 205,88 \$
20-05-142	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Stratégie communication - 7 de 13)	1 667,14 \$
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - oct. 2020)	500,00 \$

20-10-293	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (Inst. Chauffage temporaire - sous-sol - HV)	784,98 \$
20-04-109 & 20-07-214	UNE AFFAIRE DE FAMILLE (maintien d'activités pour la municipalité)	53 935,19 \$
		<u>113 184,18 \$</u>
<b>DEMANDE DE RÉOLUTION:</b>		
2382	CLÉMENT HYDRAULITECH INC. (Rép. Véh. # 25 - charrue)	8 318,07 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (manchon, poteau & tuyaux - bris aqueduc - Bridge)	4 254,61 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (Nettoyage égouts & réseau aqueduc)	8 036,75 \$
1427	STELEM (CANADA) INC. (pièces - bris aqueduc - rue Bridge)	4 204,64 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (Électricité - aménagement - sous-sol - HV)	14 798,39 \$
		<u>39 612,46 \$</u>
<b>PROJET`:</b>		
1072	BROWN BRYAN (pépine - fossés - asphaltage)	2 385,73 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (nettoyage fossé - ch. Riv. Chat N. - asphaltage 2020)	2 276,51 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier stationnement soccer)	2 504,41 \$
		<u>7 166,65 \$</u>
		<u>229 894,31 \$</u>
<b>PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS:</b>		
	Salaires du 20 Septembre au 17 Octobre 2020	59 065,42 \$
	Rémunération des élus du 20 Septembre au 17 Octobre 2020	7 984,31 \$
	REER (septembre)	3 013,61 \$
20-00010	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal)	1 782,11 \$
20-00855	Sanaxen (retenue 5%- travaux trottoir - ch. Riv. Outardes)	21 609,08 \$
20-00856	Dery Telecom (internet- caserne- juillet à octobre 2020)	314,57 \$
20-00857	Waste Management (collecte de déchets - juillet 2020)	93 032,10 \$
20-00860	Infotech - Sygem - (renouveler banques d'heures)	2 253,51 \$
20-00861	Manuvie Fincancière (ass. Collectives Oct. 2020)	6 370,79 \$
20-00862	Bell Canada (station Dumas)	303,98 \$
20-00863	Hydro	7 820,04 \$
20-00864	Dery Telecom (garage Rte 138A)	165,66 \$
20-00926	Savaria (inst. Siège élévateur - sous-sol- acompte - HV)	3 822,92 \$
20-00928	Revenu Canada (Das Féd. Septembre 2020-rég.)	7 236,23 \$
20-00929	Revenu Canada (Das Féd. Septembre 2020-occ.)	1 976,11 \$
20-00930	Revenu Québec (Das prov. Septembre 2020)	22 778,79 \$
20-00935	Rénovation David Loiselle Inc. (Aménagement sous-sol HV)	43 000,65 \$
20-00938	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 27 septembre au 10 octobre 2020)	950,00 \$
20-00939	Hydro	2 262,37 \$
20-00940	Visa (reg. Foncier & zoom)	25,00 \$
20-00941	Targo Communications Inc. (internet & téléphones -oct. 2020- HV)	200,92 \$
20-00942	WM Québec (collectes - ordures & recyclages - sept. 2020)	45 201,19 \$
20-00944	Savaria (inst. Siège élévateur - sous-sol- balance - HV)	2 827,08 \$
20-00945	Nordmec Construction Inc. (retenue finale (5%) mise aux normes)	33 281,22 \$
20-00946	Quadiant Canada Ltée (achat timbres)	1 149,75 \$
20-00947	Groupe Irenode (dépôt 40% - commande 2 bornes électriques)	9 285,38 \$
		<u>377 712,79 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b><u>607 607,10 \$</u></b>

**ADOPTÉE**

**20-11-311 Dépôt, présentation et approbation – Rapport financier consolidé et Rapport de l’auditeur indépendant pour l’exercice financier 2019**

**ATTENDU QUE** malgré l’article 176.2 du Code municipal, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a accordé un délai supplémentaire aux municipalités pour la transmission du rapport financier consolidé et du rapport de l’auditeur indépendant en raison de la pandémie de la COVID-19;

**ATTENDU** la réception récente des rapports cités en titre, le tout étant conformément produits en vertu de l’article 966.2 du Code municipal par la firme comptable et de vérification externe Goudreau Poirier inc.;



**ATTENDU** la présentation faite aux membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig,  
Appuyé par Ken Dolphin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE DÉPOSER** le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité d'Ormstown pour l'exercice financier 2019, tels que présentés;

**D'APPROUVER** ces rapports, tels que présentés;

**D'AUTORISER**, en l'absence du secrétaire-trésorier, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Jocelyne Madore, à transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout conformément à l'article 176.2 du Code municipal.

**ADOPTÉE**

---

**20-11-312 Dépôt et diffusion– Sommaire (rapport) du maire sur les faits saillants du Rapport financier consolidé et du Rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire Jacques Lapiere présente les faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019.

**ATTENDU QUE** le Maire dépose son sommaire des faits saillants du rapport financier consolidé et de celui de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig,  
Appuyé par Ken Dolphin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt, parle Maire, de son sommaire sur les faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité d'Ormstown pour l'exercice financier 2019, tel que présenté;

**DE DIFFUSER** ce rapport sur le site Internet de la Municipalité et de le distribuer dans chacun des foyers des résidentes et résidents de la Municipalité, dans les meilleurs délais.

---

**20-11-313 Clément Hydraulitech - Réparations camion #25**

**ATTENDU QUE** des réparations ont été nécessaires sur le camion # 25;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jacques Guilbault,  
Appuyé par Ken Dolphin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**DE PAYER** la somme de **7 234,68\$ \$ (avant taxes)** pour la facture #069317, à Clément Hydraulitech inc. pour les réparations du camion # 25

Postes comptables attribuables à la dépense : 02-320-00-525 et 02-330-00-525  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

**20-11-314 Groupe Irenode - Bornes électriques (2), stationnement de l'Hôtel de ville**

**ATTENDU QU'**il convient de doter le stationnement de l'hôtel de ville de bornes électriques, le nombre de deux (2) étant le minimum requis dans les circonstances ;

**ATTENDU QUE** le choix effectué est le modèle « Structure Evera, avec bornes de recharge Smart Plus » au coût de 9 995,00\$ chacune ;

**ATTENDU QUE** de la somme mentionnée au paragraphe précédent, 5 000\$ est remboursable par borne à l'aide d'un programme de subvention terminant le 31 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jacques Guilbault,  
Appuyé par Michelle Greig  
Et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'APPROUVER** le bon de commande # 21569 du Groupe Irenode pour l'achat des 2 bornes et le choix du modèle plus haut décrit, le tout au montant de **20 190,00\$, avant taxes**, ce montant incluant les frais d'installation, les modalités de paiement étant les suivantes :

- **40 % lors de la confirmation de commande ;**
- **60 %, avant la date de livraison ;**

Poste comptable attribuable à la dépense : 23-020-00-722

Provenance des fonds : budget des opérations courantes & subventionné à 50%

**ADOPTÉE**

---

**20-11-315 Technivolt électrique – Travaux requis pour 2 bornes électriques**

**ATTENDU QUE** l'installation des 2 bornes électriques nécessite d'autres travaux, dont ceux électriques requis, bases de béton, etc. ;

**ATTENDU** la soumission produite par Technivolt Électrique inc. pour la somme de **8 600,00\$, avant taxes ;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Ken Dolphin,  
appuyé par Michelle Greig  
et est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**D'APPROUVER** la soumission de Technivolt Électrique inc, au montant de **8 600,00\$, avant taxes**, pour tous les travaux décrits dans la proposition de services, sans possibilité d'extra, sauf sur demande expresse de la Municipalité.

Poste comptable attribuable à la dépense : 23-020-00-722

Provenance des fonds : budget des opérations courantes et subventionné à 50%

**ADOPTÉE**

---

**20-11-316 Services de Rebutis Soulages – Pompage, eaux usées & aqueduc**

**ATTENDU QUE** divers travaux de vidange aux stations décrites ont été nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau (facture # 137774) ;

**ATTENDU QUE** d'autres travaux ont été requis pour l'entretien du réseau d'aqueduc (facture # 137776) ;

**ATTENDU QUE** le total des 2 factures représentent la somme de **6 990,00\$, avant taxes.**

**EN CONSÉQUENCE**,  
Sur la proposition de Jacques Guilbault,  
Et appuyé par Michelle Greig  
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**DE PAYER** à Services de rebutis Soulages inc. les factures du 17 septembre et du 9 octobre 2020 pour services rendus, le tout au montant de **6 990,00\$, avant taxes.**

Postes comptables attribués à la dépense : 02-413-00-521 et 02-415-00-521

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

**20-11-317 Meilleur Pierre, arpenteur - Division de lots, 3 rue Isabelle**

**ATTENDU QUE** pour assurer le lotissement du terrain situé au 3, rue Isabelle, il convient de faire arpenter le tout ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de Michelle Greig

Et appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**DE MANDATER** M. Pierre Meilleur, arpenteur, afin d'assurer la division du lot au 3, rue Isabelle.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-040-30-721

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

**20-11-318    Clairmont Faille - Coupe d'arbres, route 138 A**

**ATTENDU QU'**une dizaine d'arbres (11) ont été présentés comme étant urgents à abattre, route 138 A;

**ATTENDU QUE** vu cette urgence, ces travaux d'abattage ont débuté et qu'ils sont sur le point d'être terminés

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition Ken Dolphin,  
Appuyé par Michelle Greig  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**D'ENTÉRINER** la décision du Service des travaux publics;

**D'APPROUVER** la facture à venir, le tout ayant été évalué à approximativement **2000 \$ par arbre, avant taxes**

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-521

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

**20-11-319    L.B.A. – Contribution financière**

**ATTENDU** le projet d'activités de lumières à l'occasion de la période des Fêtes qui approche ;

**ATTENDU QUE** le projet proposé constituera une rare occasion de sortie pour les citoyennes et citoyens, tout en étant une de nature à mettre un peu soleil dans la noirceur provoquée par la COVID-19 ;

**ATTENDU** l'étroite collaboration entre la L.B.A et la Municipalité depuis bon nombre d'années ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Ken Dolphin,  
Appuyé par Michelle Greig  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

**DE CONTRIBUER** à l'événement de lumières de Noël organisé par la L.B.A. pour un montant de **3 800,00\$**

Poste comptable attribué à la dépense : 02-702-00-970

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

**20-11-320    Discair Productions - Service de diffusion web (Essai-Séance du conseil 7 décembre 2020)**

**ATTENDU** l'offre de service reçue de Discair Productions afin d'offrir un service de diffusion des séances du conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** la desserte en Internet de l'hôtel de ville est incapable d'absorber le nombre de mégabits minimal requis ;

**ATTENDU QUE** l'offre de service inclut l'usage de la plateforme de l'entreprise Discair Productions ;

**ATTENDU QU'**avant de s'engager pour une période d'un (1) an en 2021, il convient de faire un essai, la séance proposée étant celle régulière du 7 décembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig,  
Appuyé par Ken Dolphin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

**DE RETENIR** les services de Disclair Productions pour un service web de diffusion en vue de la séance du 7 décembre prochain à 19h30, le tout au coût de **995,00\$, plus taxes**;

Poste comptable attribué à la dépense : 02-110-00-414  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

### **20-11-321    MCC- Mandat, Service d'architecture pour un plan ou croquis**

**ATTENDU** la décision prise par le conseil municipal (résolution # 20-10-294) d'adresser une demande au ministère de la Culture et des Communications en vue de présenter une demande de subvention pour un bâtiment neuf pouvant abriter notamment la bibliothèque municipale, une réponse n'étant cependant pas envisageable avant 5 ou 6 ans, ce qui explique la solution temporaire de location d'un espace ;

**ATTENDU QUE** le dépôt d'un avant-projet doit être adressé au ministère avant le 26 février prochain ;

**ATTENDU QU'**un minimum est requis dans les circonstances, notamment en regard de la production d'un plan ou croquis en fonction des réflexions faites ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig,  
Appuyé par Ken Dolphin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

**DE REQUÉRIR** les services d'une firme afin de recevoir un plan pour la construction d'un bâtiment neuf afin d'assurer une suite logique des décisions prises et de doter la Municipalité d'un bâtiment neuf, dont les composantes exactes, en sus de la bibliothèque, le cas échéant, demeurent à être déterminées.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-088-10-722  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

### **20-11-322    Administration- Embauche de préposée à la taxation**

**ATTENDU** la vacance au poste de préposée à la taxation;

**ATTENDU** le processus de sélection ayant conduit aux entrevues des 3 candidates retenues, ces entrevues ayant été menées par le maire, la directrice générale adjointe et le greffier;

**ATTENDU QUE** le choix recommandé à l'unanimité est Madame Erica Holzgang ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Guilbaut,  
Appuyé par Ken Dolphin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

**D'EMBAUCHER** Madame Erica Holzgang à titre de préposée à la taxation, le tout pour un poste permanent, avec une période de probation d'une durée de trois (3) mois, les autres conditions devant être établies dans un contrat de travail, la date d'entrée en fonction étant prévue pour le 23 novembre prochain.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-141  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

**20-11-323      FRR Demande de coopération intermunicipale – Refus de Franklin**

**NONOBTANT** la résolution # 20-10-292 adoptée par la Municipalité d’Ormstown à l’occasion de sa séance régulière du 5 octobre 2020;

**ATTENDU QUE**, contre toute attente, il y a eu refus de la Municipalité de Franklin de participer à l’étude faisabilité comme en fait foi la résolution # 287-10-2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ken Dolphin, appuyé par Jacques Guilbault et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents ;

**DE PRENDRE ACTE** du refus de la Municipalité de Franklin.

**ADOPTÉE**

---

**20-11-324      Poste Delage – Soumissions pour pompes et autres équipements**

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues de Solutions industrielles MJR et de Xylem se sont avérées toutes deux incomplètes, ce qui explique que le point ait été retiré de l’ordre du jour de la séance du 5 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** la seule compagnie ayant répondu aux demandes de précisions est Solutions industrielles MJR inc.

**ATTENDU QU’**en sus de tous les équipements inclus dans la soumission, incluant les 2 pompes, plus tous les autres équipements requis, le tout au montant de 23,875.00\$, avant taxes, il faut ajouter à la suite de la demande de précisions faite :

- pour l’installation / temps hommes; 2,880.00\$
- frais de camion et outillages de jours; 300.00\$ (150\$ par jours pour 2 jours de temps de travail évalué.
- 

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Guilbault, Appuyé par Michelle Greig Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents:

**D’OCTROYER** le contrat à Solutions industrielles MJR inc. en vue du changement des pompes au Poste Delage, avec tous les équipements requis, les frais d’outillages, d’installation, de main d’œuvre étant aussi inclus, le tout au montant total de **27 055,00\$, avant taxes.**

Poste comptable attribué à la dépense : 23-055-00-721  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

---

**20-11-325      Technivolt (soumission) – Station Hector (égout), panneau protecteur**

**ATTENDU** la soumission de Technivolt Électrique inc. obtenue par les Travaux publics pour le remplacement du panneau protecteur et autres travaux, à la station Hector;

**ATTENDU QU’**il convient d’assurer la protection des équipements et de minimiser le risque des dommages éventuels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ken Dolphin, appuyé par Michelle Greig et résolu à la l’unanimité des membres du conseil présents,

**D’OCTROYER** le contrat à Technivolt Électrique inc. pour tous les travaux décrits dans la soumission, le tout au montant de **4 800,00\$, avant taxes**, sans possibilité d’extra, sauf en cas de demande expresse de la Municipalité pour des ajouts nécessaires et non inclus dans ladite soumission.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-415-00-521  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

**ADOPTÉE**

## **20-11-326      PIIA – Enseigne de la CETAM**

**ATTENDU** la réunion tenue par le CCU de la Municipalité en date du 20 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** l'un des sujets traités à cette occasion fut la conformité de l'enseigne installée par la CETAM à la suite du déménagement de ses activités au 1441 de la route 201;

**ATTENDU QUE** l'enseigne sur le côté de la route 201 était déjà présente avant l'établissement de la CETAM;

**ATTENDU QUE** la structure de l'enseigne est autorisée par la Municipalité depuis le 22 mai 2013, lors de la construction de l'immeuble en place;

**ATTENDU QUE** la décision unanime du CCU est de recommander au conseil d'autoriser la demande de PIIA 2020-09-0001 concernant les enseignes de la CETAM sur le lot 5 806 678 en zone C03-306, selon les nouveaux plans, matériaux et images déposés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ken Dolphin,  
Appuyé par Jacques Guilbault  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

**D'ENTÉRINER** la recommandation faite par le CCU;

**DE DÉCLARER** conforme au PIIA l'enseigne installée en bordure de la route 201 et toute autre identification à ce jour en place et permettant d'identifier la CETAM.

**ADOPTÉE**

---

## **20-11-327      Revêtements Tennis Sud-Ouest- Soumission pour surface acrylique (tennis)**

**ATTENDU QUE** des travaux de recouvrement seront nécessaires afin de compléter les travaux entamés(asphalte) pour la surface du terrain de tennis;

**ATTENDU** la soumission obtenue de Revêtements Tennis Sud-Ouest inc. pour tous les travaux de définition détaillés, incluant le resurfacement en novacrylique comme décrit;

**ATTENDU** le prix total soumis au montant de 11,900,00\$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig,  
Appuyé par Jacques Guilbault  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

**DE RETENIR** la soumission de Revêtements Tennis Sud-Ouest inc;

**D'OCTROYER** le contrat à ladite entreprise au montant de **11 900,00\$, avant taxes**, le tout, conditionnellement à ce que l'entreprise en garantisse le prix jusqu'à la date de réalisation des travaux, à savoir au printemps 2021 lorsque les températures le permettront.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-085-50-721

Provenance des fonds : budget des opérations courantes de 2020 et subventionné en partie

**ADOPTÉE**

---

## **20-11-328      Clôtures et Rampes Ko-Pin – Tennis (soumission)**

**ATTENDU QUE** des réparations de clôture sont nécessaires au terrain de tennis, dont la réfection de deux coins, plus l'installation d'une porte double

**ATTENDU** la soumission # 1073-20 reçue de Clôtures et rampes Ko-Pin, le tout pour les travaux y décrits pour la somme de 2 200,00\$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig,  
Appuyé par Jacques Guilbault  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE RETENIR** la soumission de Clôtures et rampes Ko-Pin ;

**D'OCTROYER** le contrat à ladite entreprise au montant de **2 200,00\$, avant taxes**.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-085-50-721

Provenance des fonds : budget des opérations courantes et subventionné en partie

**ADOPTÉE**

---

### **20-11-329    Multi-Surfaces Giguère- Soumission**

**ATTENDU QUE** des réparations de la surface du terrain de soccer sont annuellement faites ;

**ATTENDU** la soumission reçue Multi-Surfaces Giguère, le tout pour les travaux y décrits pour la somme de **4 840,00\$ avant taxes** ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Guilbault,  
Appuyé par Ken Dolphin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE RETENIR** la soumission de Multi-Surfaces Giguère ;

**D'OCTROYER** le contrat à ladite entreprise au montant de **4 840,00\$, avant taxes**, pour effectuer les travaux nécessaires au terrain de soccer.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-701-50-521

Provenance des fonds : budget des opérations courantes 2020

**ADOPTÉE**

---

### **20-11-330    Politique Mada – Mise en place comité de démarche municipale**

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de réaliser une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés-es;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en période d'élaboration de sa démarche MADA;

**ATTENDU QUE** la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité et de la MRC;

**ATTENDU QUE** la démarche MADA nécessite la création d'un Comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig,  
Appuyé par Jacques Guilbault  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'organisme Une Affaire de Famille (UAF), représenté ici par madame Mélanie Tardif, procède à la création du Comité de pilotage MADA, sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales et aînés, la description du mandat et la composition proposée du Comité étant acceptées par le conseil municipal.

**QUE** le Comité aura pour mandat de :

- Participer aux rencontres
- Partager leur expertise, connaissance et ressources
- S'approprier l'information et l'a partagé
- Lire les comptes-rendus et documents de travail
- Élaborer la politique municipale des aînés
- Élaborer le plan d'action MADA

**QUE** le comité soit composé de :

Mme Mélanie Tardif, chargée de projet, citoyenne et employée à l'organisme Une Affaire de Famille

Mme Marie Lalonde, employée de la municipalité, directrice du service des loisirs

M. Jacques Guilbault, conseiller municipal et élu RQFA

Mme Lyne Caza, citoyenne

Mme Jeannette Daoust, citoyenne et représentante de l'organisme Les Aidants Naturels

---

### **Varia**

**20-11-331 Bibliothèque (Projet pilote) - Embauche d'un(e) brigadier(e) (de juin 2021 à décembre 2021, intersection des routes 138 et 201)**

**ATTENDU** certaines préoccupations manifestées par des citoyennes et citoyens en regard d'un risque potentiel de dangerosité par le fait de devoir traverser l'intersection des routes 138 et 201 pour se rendre à l'emplacement de la nouvelle bibliothèque municipale;

**ATTENDU QUE** la sécurité publique constitue en tout temps une priorité absolue pour chacun des membres du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** la demande de feux de circulation faite au ministère des Transports à l'intersection des routes 138 et 201 (de juridiction provinciale) date de plus de deux (2) ans et que, sans être exclusivement en relation avec le déplacement de la bibliothèque, cette demande est en étroite relation avec cette notion de sécurité publique, vu les nouveaux développements et l'augmentation constante du flux de circulation ces dernières années;

**ATTENDU QUE** bien que la demande de feux de circulation est acceptée par l'autorité compétente, la Municipalité demeure en attente du Protocole d'entente à intervenir entre les parties publiques concernées;

**ATTENDU QU'**il est raisonnable de croire que, l'installation des feux de circulation attendus se réalisera avant le début de l'an 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Greig, appuyé par Jacques Guilbault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ADOPTER** une mesure temporaire visant à assurer la sécurité publique, cette mesure consistant à l'embauche d'un brigadier devant assurer la sécurité des traverses pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque et ce du 30 juin 2021 au 31 décembre 2021.

**DE PRÉVOIR** la somme estimée au budget de 2021.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-290-00-141  
Provenance des fonds : budget des opérations courantes de 2021

**ADOPTÉE**

---

**20-11-332 Levée de la séance**

Sur la proposition de Michelle Greig  
Appuyé par Jacques Guilbault  
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de lever la séance. Il est 21h04.

---

Jacques Lapierre  
Maire,

---

François Gagnon  
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

---

Jocelyne Madore  
secrétaire-trésorière adjointe